

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

BIRPI

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, SIXIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SIXTH SESSION

(Genève, 24-27 septembre 1968)
(Geneva, September 24 to 27, 1968)

ACTIVITES DES BIRPI DEPUIS LA DERNIERE SESSION ORDINAIRE (DECEMBRE 1967) DU COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS

Rapport supplémentaire du Directeur des BIRPI

INTRODUCTION

1. Le présent document est un supplément au document CCIU/VI/3. Il contient des informations sur les activités des BIRPI entre le 15 juillet 1968 et le 31 août 1968.

L'UNION DE PARIS
ET LA PROPRIETE INDUSTRIELLE EN GENERAL

Acte de Stockholm

2. Textes officiels.- Les textes officiels en allemand et en anglais de l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris ont été établis et publiés (voir paragraphes 8 à 10 du document CCIU/VI/3).

Plan pour l'établissement d'un Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

3. Le deuxième projet du traité PCT, avec les documents qui l'accompagnent, a été publié au cours du mois de juillet 1968 (documents PCT/III/1 à 6). Ce projet servira de base de discussion au Comité d'experts convoqué pour le mois de décembre 1968.

Programme d'assistance technique (stages)

4. Au paragraphe 37 du document CCIU/VI/3, il faut ajouter le Canada et l'Italie. Au paragraphe 39 du même document il faut ajouter les Philippines.

5. Les onze stages accordés en 1968 se répartissent comme suit :

un	ressortissant	du Chili en Suisse*
"	"	de Chypre en Israël*
"	"	de Corée (République de) aux Etats-Unis d'Amérique
"	"	d'Irak en Irlande
"	"	de la Libye aux Etats-Unis d'Amérique

./.

	un ressortissant de la Malaisie en Australie
"	" du Mexique au Royaume-Uni
"	" de Sierra Leone au Royaume-Uni
"	" de la Somalie en Italie
"	" de la République Arabe Unie en
"	Union Soviétique*
"	" de la Turquie en Pologne*

6. Les Gouvernements des pays marqués d'un astérisque subviendront à une partie des frais des stagiaires qu'ils accueillent.

UNION DE NICE

Application par des pays non membres

7. Le paragraphe 78 du document CCIU/VI/3 devra se lire comme suit : "Un certain nombre de pays, non membres de l'Union de Nice, appliquent également la Classification internationale. C'est le cas en particulier de l'Algérie et des Etats-Unis d'Amérique. Le Patent Office de ce dernier pays publie, à partir du numéro du 5 mars 1968 de son Official Gazette, les indications appropriées selon la Classification internationale, pour toutes les marques publiées, à l'exception des marques de certification et des marques collectives."

UNION DE LISBONNE

Statistiques

8. Le paragraphe 82 du document CCIU/VI/3 devra se lire comme suit : "Au cours de 1967, les BIRPI ont effectué les 440 premiers enregistrements d'appellations d'origine : 18 demandes d'enregistrement provenaient de Cuba, 347 de la France et 75 de la Tchécoslovaquie."

UNION DE BERNE

Acte de Stockholm

9. Textes officiels.- Le Directeur des BIRPI a consulté les Gouvernements des pays intéressés au sujet du texte officiel en allemand, en espagnol et en italien de l'Acte de Stockholm de la Convention de Berne. Ces textes seront publiés ultérieurement. Le texte portugais est en préparation.

Comité d'experts sur la reproduction photographique d'oeuvres protégées par le droit d'auteur

10. Convoqué par les BIRPI, en collaboration avec l'Unesco, ce Comité s'est réuni à Paris du 1er au 5 juillet 1968. Les participants, ressortissants de 12 Etats ou observateurs des organisations intéressées, étaient des spécialistes dans le domaine du droit d'auteur ou en matière de documentation photographique.

11. Le Comité a adopté un rapport et un certain nombre de recommandations sur les conditions de reproduction à des fins personnelles, de reproduction par des bibliothèques ne poursuivant pas un but lucratif, de reproduction par des bibliothèques à but lucratif et de reproduction à des fins pédagogiques. Les textes de ce rapport et de ces recommandations seront publiés ultérieurement.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

Convention OMPI

12. Textes officiels.- Conformément à l'article 20.2) de la Convention, le Directeur des BIRPI a consulté les Gouvernements des pays intéressés au sujet du texte officiel en allemand, en italien et en portugais. Le texte allemand a été approuvé et publié. Les autres suivront aussitôt que les consultations avec les Gouvernements intéressés seront terminées.

/Fin du document/